

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2023 à 18h00

Présents : COSTE Bernard, APOLIS Yolaine, BELLAS Raymond, CAYSSIOLS Jean-Luc, GROS Noëlle, GAUDONET Béatrice, HARLET Fanny, TEISSERENC Annick, CAZIER Gérard, MATHIEU Gérard, DUMONT Fabien, ANDRIEUX Christine, TOUPART Franck, CANITROT Franck

Procuration : NEVEU Laure

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2023 : approuvé à l'unanimité.

2- Budget finances :

- Admission en non valeur : Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de M. le Trésorier de Clermont l'Hérault, relatif à la demande d'admission en non valeur d'articles irrécouvrables.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre sans succès il est proposé au conseil municipal d'admettre en non valeur la somme de 158.37€

- Ligne de trésorerie : M.le Maire propose, dans la perspective des travaux de l'école à venir, d'ouvrir une ligne de trésorerie afin de pouvoir, en cas de besoin, disposer des fonds nécessaires au paiement des entreprises dans l'attente du versement des subventions notifiées. Le conseil autorise M.le Maire à souscrire une ligne de trésorerie.

- Décision modificative n°2 : la deuxième DM porte sur un ajustement d'imputation comptable à la demande du comptable public sans incidence budgétaire et dans un souci de qualité comptable. Le conseil accepte à l'unanimité.

- Demande de subvention au Département et à la Communauté de Communes du Clermontais : comme prévu lors du précédent conseil municipal, des travaux voirie-patrimoine sont programmés pour 2023-2024. Cette liste de travaux ayant été réajustée par l'équipe municipale en commission, M.le Maire propose de solliciter le Département pour un montant de 44 000 euros ainsi que la CCC pour un montant de 15 000 euros afin de réaliser les travaux estimés à 74 000 euros HT. Le conseil municipal approuve la liste des travaux et autorise M.le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions.

3- Traitement des déchets :

- M. Raymond BELLAS présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2022. Le conseil remercie M.R.BELLAS pour la présentation et adopte le rapport.

- Création d'un quai de transfert sur la commune de St-Felix-de-Lodez, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte des déchets, par le Syndicat Centre Hérault et les Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois & Larzac et de la Vallée de l'Hérault. Le conseil délibère favorablement sur cette proposition.
- GEOPARC : M.le Maire explique que la commune a été associée dès le départ à un projet de création d'un Géoparc sur notre territoire destiné à valoriser, entre autre, son patrimoine géologique. Le projet se poursuit sous la responsabilité du Département. M.le Maire propose de confirmer l'engagement de la commune d'Octon. Le conseil se prononce favorablement.

6- Informations et questions diverses :

- Ecole-travaux extension : M. Le Maire informe le conseil de l'avancée du dossier (marché public en cours, commission d'ouverture des plis prévue le 02 octobre 2023, prévision début des travaux 2^{ème} quinzaine de novembre).

M. Le Maire demande à Mme Yolaine APOLIS de lire le courrier du « collectif des délégués des parents d'élèves ». N'en étant pas lui-même destinataire il lui demande d'organiser la discussion.

- Bilan de la saison estivale : le bilan est globalement positif. Les animations proposées par la mairie ont été bien accueillies, succès des séances de cinéma, du festival de l'image. La nouvelle organisation du marché sur l'esplanade a été majoritairement appréciée, ce lieu ombragé et agréable s'est avéré propice à ce type de manifestation.

-Urbanisme : une présentation des différents actes d'urbanisme (une quarantaine de dossiers traités depuis le 1^{er} janvier) est faite au conseil.

-Le conseil municipal a évoqué le problème de la ressource en eau et s'inquiète de la situation. Le service eau de la CCC tient régulièrement les Maires du Clermontais informés.